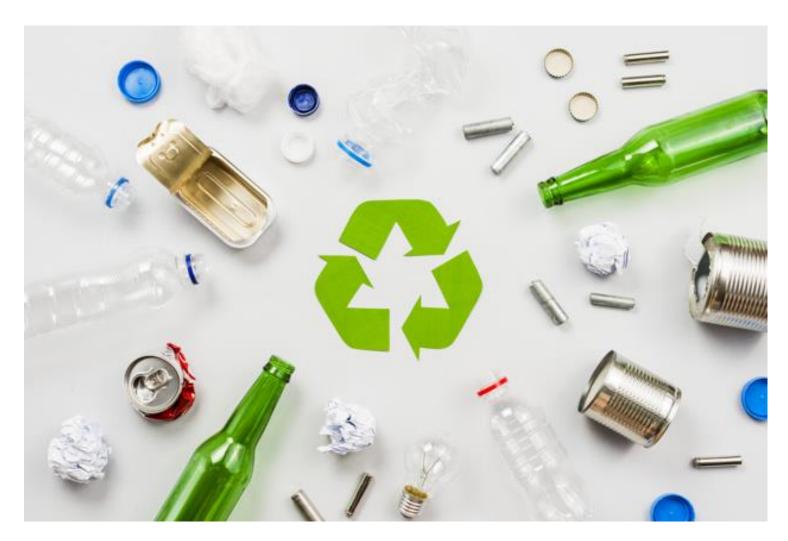




RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



AG du 22/06/22

Décret n°2000-404 DU 11 mai 2000 - MATE

Code Général des Collectivités Territoriales - article L 2224-

Table des matières

1	C	ONTEXTE	4
1.	1	Présentation : coopération intercommunale	4
1.	2	Modalités d'exploitation du service	6
2	TN.	IDICATEUDC TECHNIQUEC	7
2	IIN	IDICATEURS TECHNIQUES	
2.		La collecte des déchets ménagers et assimilés	
	2.1.1 2.1.2	La collecte en bacs	
	2.1.2	La collecte en déchèterie	
2.	2	Autres collectes	19
	2.2.1	Filets et bâches	
	2.2.2	Collecte ponctuelle d'amiante	19
2.	3	Le traitement et valorisation	19
	2.3.1	Nature des traitements et localisation des unités de traitement et de valorisation existantes	
	2.3.2	Localisation des unités de traitement et valorisation existantes	
	2.3.3 2.3.4	Les différentes valorisation au SICTOM des Couzes	
	2.3.4	II.4.3. La valorisation énergétique	
2	TN.	IDICATEURS FINANCIERS	25
3	IN		
3.	1	Dépenses de fonctionnement du service*	25
3.	2	- Modalités de financement du service	26
	3.2.1	Recettes liées au tri des déchets	
	3.2.2	Contribution des usagers particuliers	
	3.2.3	Contribution des autres usagers (non-particuliers)	27
3.	.3	- Analyse des Coûts : matrice comptacoût	
	3.3.1	/ / -	
	3.3.2	Contribution à l'habitant	
	3.3.3	Nature des charges principales en 2021	
	3.3.4	Nature des produits principaux en 2021	20
4	LI	ES CHIFFRES CLES DE LA VALORISATION (EN KG/HAB./AN)	29
4.	1	Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire	29
4.	2	- Quantités collectées en déchèterie	29
4.	3	- Quantités totales	29
5 D		ESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS	21
	•	DICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	
5.		Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité	
	5.1.1 5.1.2	VI.1.1. Optimisation du Tri	
	5.1.2	Le Programme de Prévention des déchets ménagers	
	5.1.4	Le CODEC	
	5.1.5	Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)	

6	SYNTHESE ET PROJETS	34
6.1	Bilan des actions en 2021	34

1 CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de collecte des déchets ménagers du SICTOM des Couzes pour l'exercice 2021.

1.1 Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM des Couzes regroupe 47 communes du Puy-de-Dôme, celles-ci faisant partie de 3 Communautés de Communes et 1 Agglomération, correspondant à 27 094 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2022).

Le SICTOM des Couzes assure la collecte des déchets ménagers en porte à porte à l'aide de bacs individuels ou de regroupement. En complément de cette collecte, il existe des points d'apport volontaire (nommés PAV).

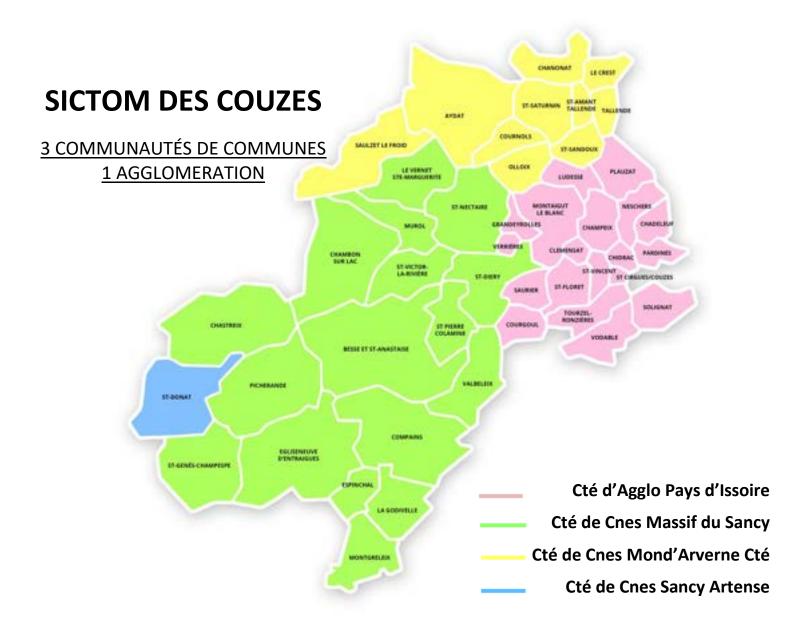
Le territoire desservi est constitué des communes suivantes :

Population communale municipale - INSEE 01/01/2022

Communes	Hab.
AYDAT	2 466
BESSE ET ST ANASTAISE	I 497
CHADELEUF	432
CHAMBON SUR LAC	423
CHAMPEIX	I 405
CHANONAT	I 703
CHASTREIX	223
CHIDRAC	527
CLEMENSAT	120
COMPAINS	128
COURGOUL	62
COURNOLS	236
CREST (LE)	I 269
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	341
ESPINCHAL	106
GODIVELLE (LA)	16
GRANDEYROLLES	53
LUDESSE	516
MONTAIGUT LE BLANC	875
MONTGRELEIX	45
MUROL	580
NESCHERS	858
OLLOIX	313
PARDINES	290

Communes	Hab.
PICHERANDE	318
PLAUZAT	1 713
SAINT AMANT TALLENDE	I 747
SAINT CIRGUES SUR COUZE	351
SAINT DIERY (dont Creste)	525
SAINT DONAT	201
SAINT FLORET	245
SAINT GENES CHAMPESPE	218
SAINT NECTAIRE	762
SAINT PIERRE COLAMINE	250
SAINT SANDOUX	972
SAINT SATURNIN	1 164
SAINT VICTOR LA RIVIERE	252
SAINT VINCENT	414
SAULZET LE FROID	280
SAURIER	279
SOLIGNAT	510
TALLENDE	I 499
TOURZEL RONZIERES	215
VALBELEIX	125
VERNET SAINTE MARGUERITE LE	302
VERRIERES	72
VODABLE	196
TOTAL:	27 094

Selon les chiffres INSEE au 1er janvier 2022, la population du territoire du SICTOM des Couzes est de 27 094 habitants au lieu de 26 931 habitants au 1er janvier 2021, soit une augmentation de 0,6 %. En 10 ans la population a augmenté de 4,71 %.



La superficie totale du territoire du SICTOM s'élève à 258 870 hectares.

1.2 Modalités d'exploitation du service

Le SICTOM propose les services suivants :

Natu	re du service	Mode de gestion	Prestataires
	Collecte traditionnelle	Régie directe	-
COLLECTE	Collecte sélective en bacs jaunes (Porte à Porte)	Régie directe	-
	Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire	Prestation de service	PAPREC Auvergne
	Accueil - exploitation	Régie directe	-
	Evacuation des bennes de déchets jusqu'aux plateformes de valorisation	Prestation de service	PAPREC Auvergne
DECLIFTERIE	Collecte déchets dangereux (huile moteur inclus)	Prestation de service	CHIMIREC Massif Central
DECHETERIE	Collecte des Déchets électriques		Eco-Systeme
	Collecte des Textiles		Eco TLC
	Collecte des Meubles	ECO Organismos	Eco Mobilier
	Collecte des DASRI	ECO-Organismes	DASTRI
	Collecte des Piles		Corepile
	Collecte des Néons - Lampes		Recylum

Le SICTOM des Couzes fait appel à des prestataires privés afin de collecter une partie des déchets du syndicat. Néanmoins, la réglementation impose aux producteurs l'obligation de traitement des déchets mis sur le marché. La notion de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) permet de développer des éco-organismes qui aident les collectivités financièrement et logistiquement sur la mise en place de nouvelle collecte.

Le VALTOM ayant la compétence traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, il s'occupe du traitement de ces dernières.

	Nature du service	Flux	Prestataires
	Quai de transfert	OM - TS	Transport : PAPREC Auvergne
COLLECTE	Traitement des ordures ménagères	ОМ	VERNEA
	Tri des emballages	TS	PAPREC Auvergne
		Cartons	PAPREC Auvergne
		Gravats	COLAS Gerzat
DECHETERIE	Traitement des divers types de déchets	Encombrants	VERNEA
DECHETERIE		Bois	BOILON
		Ferraille	PRAXY
		Déchets dangereux	CHIMIREC
PLATEFORME DE	Broyage et compostage des déchets	Déchets verts	ECOVERT-BOILON
DECHETS VERTS	DECHETS VERTS verts		Co-compostage
ENFOUISSEMENT	Stockage en ISDND	-	-

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 La collecte des déchets ménagers et assimilés

L'articulation des différentes dénominations des types et familles de déchets collectés et traités par la collectivité est la suivante :

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : ensemble des déchets collectés et traités par la collectivité :

- <u>Ordures ménagères et assimilées</u> : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire.
 - Ordures ménagères « strictes » : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire pour la collecte sélective.
 - <u>Ordures ménagères résiduelles</u> : déchets de collecte traditionnelle (poubelle « grise »)
 - <u>Collecte sélective</u> : déchets collectés en bacs ou sacs jaunes, ainsi qu'en apport volontaire.
 - Déchets des entreprises collectés avec les ordures ménagères.
- Déchets occasionnels : déchets collectés en déchèteries.

Les ordures ménagères et assimilées

Par ordures ménagères et assimilées, il faut entendre :

- les déchets ordinaires des ménages, provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- Les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables et autres déchets dangereux, etc. ...

La collecte sélective en bacs jaunes

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers,
- les cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium.

Uls sont collectés en mélange, soit en bacs jaunes individuels, soit en bacs de regroupement.

La collecte sélective en points propres

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre.

Sont également collectées les huiles de vidange et les piles (transférées en déchèterie).

2.1.1 La collecte en bacs

Pour réaliser la collecte, le SICTOM dispose de 4 camions-bennes de 19T depuis septembre 2015, ainsi qu'un véhicule de remplacement. Un camion de 16T a été acheté en 2017 pour les communes difficiles d'accès.

2.1.1.1 Modalités

Les habitants disposent de bacs à cuve grise et à couvercles de couleur verte (2 communes de couleur bordeaux) pour déposer leurs ordures ménagères et des bacs à cuve grise et à couvercle jaune pour déposer leurs emballages recyclables. Les bacs de regroupement des Ordures Ménagères sont lavés et désinfectés 2 fois par an. La taille des bacs individuels est attribuée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

L'attribution et la réparation de nouveaux bacs individuels pour un foyer, doit faire l'objet d'une demande du particulier en mairie.

Les demandes directes des usagers ne sont pas enregistrées.

2.1.1.2 Fréquences de collecte

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	C 1/2	C 1/2
Bourgs	C1 à C3	C1 à C3
Zones touristiques +	C1 à C3	Jusqu'à C6
campings		

Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 5h et 12h. Des collectes d'après-midi sont également effectuées de 13h à 20h. Les tournées peuvent être décalées en cas de forte canicule ou de jours fériés.

La collecte sélective :

SECTEUR / fréquence	SECTEUR / fréquence Hors périodes touristiques	
Hameaux	Pas de colle	ecte sélective
Bourgs / gros villages	C1 ou C1/2	Jusqu'à C2
Zones touristiques +	C1	Jusqu'à C3
campings		

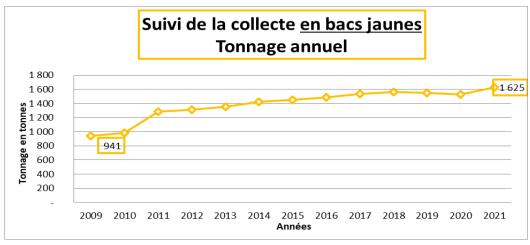
2.1.1.3 Tonnages collectés

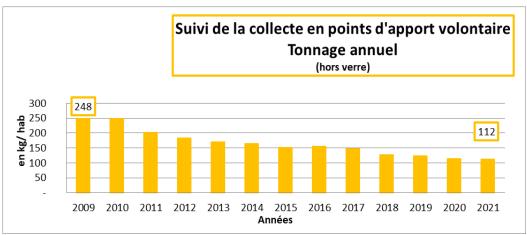
Collecte sélective des emballages :

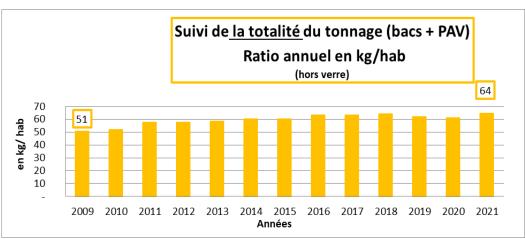
BACS : En 2021, 1.625 tonnes ont été collectées par le biais des bacs jaunes, soit <u>une augmentation des tonnages de 6,3% par rapport à 2020.</u>

PAV : Les tonnages collectés via les points d'apport volontaire représentent 112 tonnes, soit une diminution de 0,89 %.

TOTAL: Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages au 1^{er} mai 2021, on constate que le **ratio à l'habitant est passé à 64 kg/hab/an** (61 kg/hab/an en 2020).





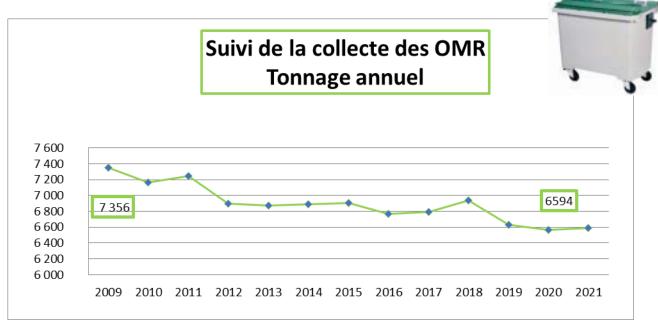


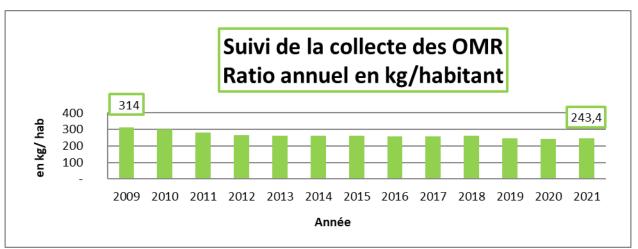
A noter : seulement trois communes ne sont pas équipées de bacs collecte sélective (Courgoul, la Godivelle et Montgreleix). Ils ont accès à des points propres.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri PAPREC (anciennement ECHALIER) à Clermont-Ferrand.

Collecte des ordures ménagères et assimilées :

En 2021, le tonnage total concerné par la collecte ordures ménagères est de **6.594 tonnes**, <u>le tonnage se stabilise</u>. Cela correspond à <u>un ratio à l'habitant de 243 kg/an/hab.</u>





Les ordures ménagères du SICTOM des Couzes sont traitées au pôle de valorisation VERNEA, géré par le VALTOM.

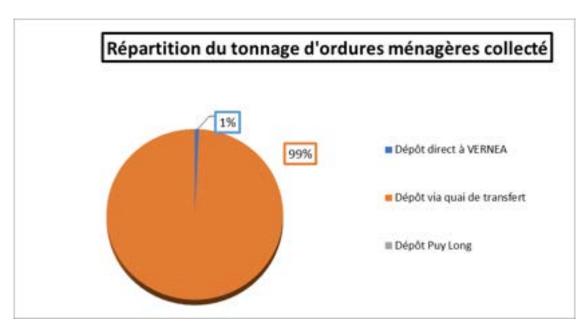
2.1.1.4 Synthèse collecte en bacs

Matériaux collectés <u>en bacs</u>	2020		2021		Evolution	en
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	en tonne	kg/an/hab
Ordures ménagères	6 565	243,8	6 594	243,37	0,44%	-0,17%
Collecte sélective	1 528	56,7	1 625	59,97	6,35%	1,73%
Total	8 093	300,5	8 219	303,34	1,55%	0,94%
population (municipale)	26 931		27 094		0,61%	

Depuis 2014, le VALTOM exerce la compétence traitement. Les ordures ménagères et le tri sélectif collectés par le SICTOM des Couzes transitent par le quai de transfert à St-Diéry avant d'être redirigées au pôle de valorisation VERNEA. Les apports en direct au pôle de valorisation VERNEA sont occasionnels.

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km
Saint-Diéry	VERNEA	PAPREC ECHALIER	41 km
Saint-Diéry	Centre de tri	PAPREC ECHALIER	44 km

Le graphique ci-dessous illustre le pourcentage d'ordures ménagères (en tonne) selon leur lieu de dépôt :



2.1.2 La collecte en apport volontaire

2.1.2.1 Modalités

La collecte en apport volontaire est effective sur la totalité des communes du SICTOM des Couzes (pour le verre).

Les 61 points propres permettent de trier les déchets suivants, en colonnes séparées :

	Verre	Plastique-	Papiers-	Huile	Piles
	verre	métal	cartons	noire	Piles
Nombre de contenants	61	57	59	35	45
Type de contenant	Colonne	Colonne	Colonne	Colonne	Borne
Tonnage collecté ménager 2021	1 291	30	82	17,5	2 103
Tonnage collecté ménager 2020	1 238	31	82	11,5	2 700
Evolution en %	+ 4,28%	- 3%	0%	+52 %	-22%

Le verre est collecté par le biais de diverses colonnes dispersées sur le territoire syndical (61 points propres et 107 colonnes isolées).

En 2018, des bornes pour stocker les piles ont été distribuées aux communes, permettant de faciliter l'apport des usagers. Elles sont ensuite ramenées en déchèteries pour être collectées par la société COREPILE.

Les bornes sur les points propres étant cassées, ou ayant disparus, la solution de les implanter en mairie ou dans les petits commerces évite la dégradation suite aux intempéries.

Les points propres sont répartis en fonction de la densité de la population, de la fréquentation touristique et des critères liés à la proximité des habitations, les habitudes de vie des habitants, etc.

Voir annexe en fin de rapport sur le suivi des tonnages par PAV.

Les conteneurs pour Papiers-Cartons, Corps Creux / emballages divers ainsi que pour le verre sont collectés par les Etablissements PAPREC (63). Les déchets sont ensuite triés par matériaux avant d'être dirigés vers les filières de recyclage définies via des contrats avec des repreneurs.

Les huiles de vidange sont collectées et traitées par la Société CHIMIREC à Mende (48).

2.1.2.2 Quantités collectées

Toutes colonnes confondues, 1 420,5 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en 2021 sur les points d'apport volontaire.

M	2020		2021		Evolution
Matériaux collectés	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
Verre	1 238	45,97	1 291	47,65	3,69%
Papier-carton	82	3,04	82	3,01	-0,3%
Corps creux	31	1,17	30	1,12	-4,27%
TOTAL	1 351	50,18	1 403	51,78	3,26%
population (municipale)		26 931		27 094	

II	2020		20	Evolution	
Huile de vidange	Tonnes	Kg/an/hab.	Tonnes	Kg/an/hab.	Kg/an/hab.
TOTAL	11,5	0,4	17,5	0,6	4,2%
population (municipale)		26 931		27 094	

2.1.3 La collecte en déchèterie

2.1.3.1 Présentation

Le SICTOM des Couzes compte 2 déchèteries sur son territoire, à Montaigut le Blanc et à Besse et Saint-Anastaise. Elles sont accessibles à la totalité des habitants du SICTOM.

Pour certaines communes éloignées de ces 2 déchèteries, une convention est passée avec des collectivités voisines pour permettre aux usagers de se rendre sur leur déchèterie :

Veyre-Monton (SBA) pour les communes de :

Le Crest, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Cournols, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population).

Saint-Genès-Champanelle (Clermont-Communauté) pour les communes de :

Aydat, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population), Saulzet le Froid.

Concernant les conditions d'accès des déchèteries extérieures, l'usager doit se renseigner auprès de Clermont Communauté pour la déchèterie de St Genès-Champanelle et du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour la déchèterie de Veyre-Monton.

2.1.3.2 Horaires d'ouvertures

	MONTAIGUT LE BLANC	<u>BESSE</u>
	Route de Reignat	RD 978 – Chilosa
	63320 MONTAIGUT LE BLANC	63610 BESSE
	04.73.96.72.11	04.73.79.53.16
Lun	FERMÉ	9h-12h / 13h-17h
Mar		9h-12h / 14h-18h
Mer		9h-12h / 14h-18h
Jeu	9h-12h / 14h-18h	FERMÉ
Ven		9h-12h / 14h-18h
Sam		9h-12h / 14h-18h

Pour les communes citées ci-dessus ayant accès à ces déchèteries :

	VEYRE-MONTON	SAINT GENES CHAMPANELLE
	RD 213	RD 96
	Lieu-dit la Nave	Route de Nadaillat
	63960 VEYRE-MONTON	Theix
	04.73.64.74.44	63122 SAINT GENES CHAMPANELLE
		04.73.87.31.47
Lun		FERMÉE
Mar	9h 13h30 / 13h30h 10h	
Mer	8h-12h30 / 13h30h-19h (18h en hiver)	
Jeu	(1011 ett fillver)	9h-12h / 14h-18h
Ven		
Sam	8h-19h (18h en hiver)	

2.1.3.3 Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes

- \Rightarrow Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ Pour les Professionnels :
- Activités commerciales, artisanales, touristiques, industrielles et de service, ainsi que les professions libérales.
- Présentation d'un justificatif de l'activité sur le territoire du SICTOM.
- Le passage : 15 ou 25 € HT le passage par dépôt (selon le type du véhicule).
- Une facture trimestrielle sera réalisée.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T

2.1.3.4 Fréquentation

	2020			2021					
Déchèterie		Services Services		Evolution					
	Particuliers	Pro.	communaux	Total	Particuliers	Pro.	communaux	Total	
Besse	5 756	283	467	6 506	7 380	293	553	8 226	26,4%
Montaigut	18 043	55	622	18 720	19 595	53	704	20 352	8,7%
TOTAL	23 799	338	1 089	25 226	26 975	346	1 257	28 578	13,3%

La fréquentation est en augmentation de près de 13 % en 2021.

2.1.3.5 Les différents apports en bennes gravitaires

Lors de la création des déchèteries sur le territoire en 2000, la collecte séparée des 6 flux ci-dessous a été mise en place pour :

- Les cartons,
- Le bois,
- Le tout venant (encombrants),
- La ferraille,
- Les gravats,
- Les déchets verts.

La société ECHALIER S.A. a été missionnée par le SICTOM des Couzes, afin de réaliser les rotations de bennes des deux déchèteries du territoire.

Afin d'améliorer la captation de déchets valorisables, des nouveaux flux sont apparus en déchèterie permettant aux usagers d'augmenter la valorisation des déchets.

2.1.3.6 La collecte des radiographies

Le SICTOM des Couzes a signé une convention en 2018 avec l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical), qui collecte les radios gratuitement.

2.1.3.7 La collecte des D.A.S.R.I.

Présentation:

Les DASRI sont les Déchets d'Activité Sanitaire à Risque Infectieux. Le SICTOM des Couzes a conventionné avec l'éco-organisme DASTRI, qui a pour but, la prise en charge totale du coût de collecte et de traitement de ces déchets.

Le principe reste le même. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en faisant l'acquisition et en distribuant des boites dédiées à la collecte des déchets piquants, coupants et tranchants des patients en auto-soins.

Une fois ces contenants pleins, les utilisateurs les déposent en déchèterie où ils suivront une filière agréée pour leur traitement.

Quantités collectées :

Les boites fournies par les pharmacies sont de volumes variables, entre 0.7 et 2.5 litres. Elles sont regroupées en déchèterie dans des bacs de 50 litres afin de les envoyer dans la filière de traitement correspondante.

Retrouvez le tonnage en page 17.

2.1.3.8 La collecte du textile

Sur le territoire du SICTOM des Couzes, 31 bornes sont installées avec trois entités qui se partagent la collecte du textile :

Le Relais, Emmaüs et les Paralysés de France. Chacune de nos déchèteries est équipée d'une borne « Le Relais ».

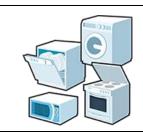
En 2021, déchèteries comprises, 80T tonnes ont été collectées sur notre territoire, soit 23T de moins que l'année précédente.

2.1.3.9 La collecte des DEEE

Le SICTOM des Couzes a renouvelé sa convention avec Eco-Système au 1^{er} Janvier 2015, afin de favoriser la collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Eco-Systèmes assure une mission d'intérêt général, notamment la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), à l'exception des lampes.

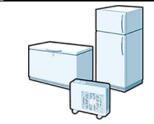
Tous les appareils ne se recyclent pas de la même façon. Selon leurs tailles et les matières, les appareils sont triés en 4 grandes familles appelées "flux" :

Le gros électroménager hors froid



Ce flux regroupe tous les gros appareils qui ne produisent pas de froid. On retrouve par exemple les fours, les machines à laver, mais aussi les chauffe-eau ou encore les lave-vaisselle. Ils contiennent principalement des métaux ferreux, mais aussi des fractions minérales telles que le béton (utilisé dans les contrepoids des lavelinge par exemple).

Le gros électroménager froid



Ce flux regroupe tous les gros appareils qui produisent du froid. Il s'agit principalement des réfrigérateurs, des climatiseurs et des congélateurs. Les gros appareils de froid contiennent des gaz et des mousses isolantes qui peuvent être dangereux pour l'environnement. C'est pourquoi ils sont séparés des autres gros appareils et sont dépollués dans des installations spécifiques.

Les écrans



On retrouve dans ce flux tous les appareils qui comportent un écran dont la diagonale est supérieure à 7 pouces (soit 18 centimètres). Au-delà des téléviseurs à tubes cathodiques, on retrouve également des écrans plasma, des écrans plats LCD ou à LED, mais aussi des ordinateurs portables ou des tablettes. La recherche avance et de nouveaux procédés de traitement voient le jour pour assurer la bonne dépollution du mercure contenu dans les lampes des écrans plats. Ils permettent aussi la récupération des cristaux liquides et métaux stratégiques contenus dans les dalles des écrans.

Les petits appareils



Cette vaste famille regroupe **tous les autres appareils de petite taille,** de l'outillage aux produits informatiques, en passant par les appareils de cuisson, de beauté ou <u>les téléphones portables</u>. Ils contiennent principalement des métaux et des plastiques. Certains plastiques contiennent des substances dangereuses (notamment du brome) et doivent être séparés des autres plastiques pour être dépollués.

2.1.3.10 La collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Lors de l'Assemblée Générale du 4 avril 2018, le Comité Syndical a décidé d'autoriser le Président à renouveler la convention tripartite entre le VALTOM, CHIMIREC et le SICTOM des Couzes afin d'obtenir des tarifs préférentiels sur la collecte de ce type de déchet. La société CHIMIREC réalise la collecte des DDS pour le compte du SICTOM des Couzes.

Depuis le 1^{er} Février 2015, l'éco-organisme ECO-DDS a été déployé sur les déchèteries du SICTOM des Couzes. C'est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques* des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013.

En 2019, le SICTOM des Couzes a signé une convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer pour que les cartouches d'encres de nos déchèteries soient collectées gratuitement. Auparavant, c'était la Société CHIMIREC qui les collectait. Cette récupération permet à la Ligue, par la revente des consommables usagés, de dégager des fonds pour la lutte contre le cancer, notamment auprès du centre Jean Perrin à Clermont-Ferrand.

2.1.3.11 La collecte des lampes

Le SICTOM des Couzes a renouvelé son engagement auprès de Recylum lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2021.

Recylum est l'éco-organisme qui s'occupe de l'organisation de la collecte des lampes. Ce dernier accepte :

	Les matériels d'éclairage (DEEE professionnels de la catégorie 5)
	Les dispositifs médicaux (DEEE professionnels de la catégorie 8)
	Les instruments de surveillance et de contrôle (DEEE professionnels de la catégorie 9)
8	Les lampes (DEEE ménagers de la catégorie 5)

2.1.3.12 La collecte des pneus

Une benne pneus est mise à disposition dans chacune des deux déchèteries par la filière de valorisation ALIAPUR.

Les pneus acceptés sont des pneus Véhicules Légers, <u>les pneus agricoles et Poids Lourds sont interdits</u>. Les pneus VL doivent être en bon état, secs, et sans jantes.

ALIAPUR centralise les demandes d'enlèvements puis fait appel à ECHALIER afin de collecter et transporter les bennes sur l'usine de revalorisation PROCAR, à Joze.

2.1.3.13 La collecte des meubles

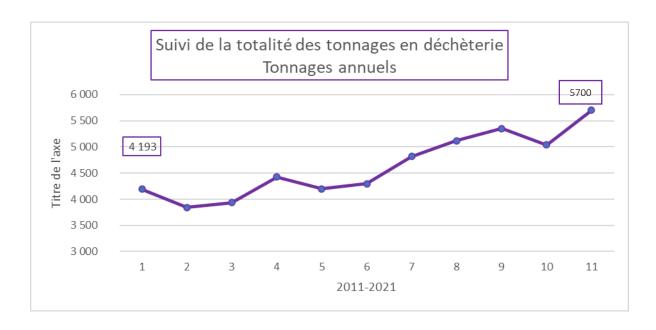
Une benne « ECOMOBILIER » a été installée à la déchèterie de Montaigut le Blanc depuis mars 2019 qui est destinée à recevoir l'ensemble des déchets d'ameublement (chaise, meuble, literie, matelas).

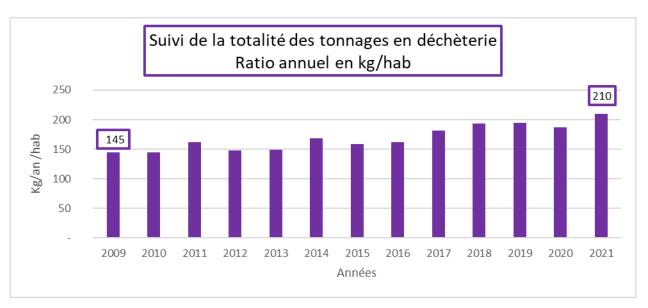
2.1.3.14 Quantités collectées en déchèterie (en tonne)

Ci-dessous, le tableau des tonnages collectés uniquement dans les 2 déchèteries du SICTOM des Couzes.

Motórioux collectós		20)20	20)21	Evolution
	Matériaux collectés	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
	population (municipale)		26 931		27 094	
	Gros cartons	158,92	5,90	190,41	7,03	19,1%
	Ferrailles	230,08	8,5	172,28	6,4	-25,6%
	Bois	756,19	28,08	928,22	34,26	22,0%
	Gravats valorisés plateforme de valorisation	1002,45	37,2	1506,40	55,6	49,4%
	Déchets verts	867,18	32,20	810,00	29,90	-7,2%
	D.E.E.E. dont:	-	-	-	-	-
	- Gros électroménager hors froid	60,40	2,2	50,33	1,9	-17,2%
	- Gros électroménager froid	30,70	1,1	37,24	1,4	20,6%
	- Ecran	19,10	0,7	18,16	0,7	-5,5%
	- Petit appareil de mélange	33,80	1,3	32,41	1,2	-4,7%
Déchets	TOTAL	144,00	5,3	138,14	5,1	-4,6%
valorisés	Pneus	59,24	2,2	82,46	3,0	38,4%
	Batterie	-	-	-	-	-
	Huile alimentaire	3,43	0,1	3,88	0,1	12,4%
	Huile noire	13,23	0,5	14,85	0,5	11,6%
	Piles	2,70	0,1	2,10	0,1	-22,6%
	Tissus	8,30	0,3	7,46	0,3	-10,7%
	Lampes et tubes fluorescents	0,92	0,0	0,57	0,0	-38,7%
	Encombrants VERNEA	1226,06	45,5	1517,48	56,0	23,0%
	Mobilier Eco Mobilier	129,00	4,8	133,70	4,9	3,0%
	Cartouches d'encre	0,02	0,0	0,10	0,0	397,0%
	Radiographie	0,02	0,0	0,10	0,1	0,0%
	Sous total	4601,74	170,87	5508,15	203,30	19,0%
	Gravats non valorisés	289,2	10,7	112,3	4,1	100,0%
	Encombrants Puy-Long	135,04	5,0	40,62	1,5	-70,1%
Déchets non	Déchets toxiques (DMS) (hors huiles)	12,62	0,5	32,84	1,2	158,7%
valorisés	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,11	0,0	0,30	0,0	174,3%
	Amiante cimentée	-	-	-	-	-
	Sous total	437,01	16,23	186,10	6,87	-57,7%
			•			
	Total des apports	5038,75	187,10	5694,25	210,17	12,33%

En 2021, le tonnage total collecté en déchèteries est de 5.694,25 tonnes. <u>Le ratio à l'habitant a</u> augmenté, il passe de 187 à 210 kg/an/hab. soit une augmentation de 12 % dû en partie à une forte hausse des gravats.





2.1.3.15 Quantités de DMA collectés de 2010 à 2020 sur une base 100

ANNEE	Pop munic.	ОМ	TRI SELECTIF	VERRE	DECHET.	Huiles PAV + Déch	Textiles PAV + Déch	TOTAL	Kg/hab /an	Base 100 en kg/hab/an
2010	24 103	7 166,0	1 234,0	810,0	3 409,0	12,6	4,3	12 635,9	524,25	100,00
2011	25 875	7 245,0	1 483,6	900,0	4 174,8	23,0	13,3	13 839,7	534,87	102,03
2012	26 037	6 900,0	1 497,0	905,0	3 838,5	12,7	12,0	13 165,2	505,63	96,45
2013	26 096	6 872,0	1 523,0	918,0	3 925,4	14,0	61,0	13 313,4	510,17	97,31
2014	26 227	6 886,6	1 585,1	966,0	4 548,7	13,1	91,0	14 090,5	537,25	102,48
2015	26 386	6 903,8	1 604,7	971,8	4 271,7	14,1	99,6	13 865,7	525,49	100,24
2016	26 516	6 764,9	1 643,8	1 013,6	4 355,7	10,3	108,1	13 896,5	524,08	99,97
2017	26 580	6 794,2	1 681,6	1 032,0	4 838,4	18,0	125,2	14 489,4	545,12	103,98
2018	26 678	6 935,7	1 690,7	1 140,0	5 160,0	15,5	124,0	15 065,9	564,73	107,72
2019	26 826	6 629,8	1 672,5	1 135,1	5 327,4	25,1	125,1	14 915,0	555,99	106,05
2020	26 931	6 565,0	1 641,0	1 238,0	5 017,22	24,7	104,4	14 590,32	541,77	103,34
2021	27 094	6 593,7	1 736,7	1 290,9	5 671,94	17,5	80,4	15 391,14	568,06	108,36

2.2 Autres collectes

2.2.1 Filets et bâches

La Chambre d'Agriculture organise des collectes de bâches agricoles et filets d'enrubannage sur le territoire. Pour faciliter ces collectes, le SICTOM des Couzes met à disposition un lieu de dépôt 2 fois par an sur le site de Saint-Diéry. En 2021, elles se sont déroulées les mardis 18 et 25 mai. 53 exploitations ont participé.

2.2.2 Collecte ponctuelle d'amiante

Cette collecte ponctuelle a débuté en septembre 2020 et se déroule tous les trimestres sur une demi-journée. Elle a été mise en place afin d'éviter la présence d'amiante dans les bennes gravats des déchèteries. En effet, les bennes contenant de l'amiante doivent être dépolluées et cela engendre des coûts supplémentaires assez conséquent.

Sur l'année 2021, 106 usagers sur le territoire syndical ont pu bénéficier du service, ceci représente environ 15,16 tonnes collectées.

Rappel des conditions de participation les plus importantes :

- Limité à 100 kg/an et par foyer
- Prise de rendez-vous obligatoire
- Conditionner l'amiante dans le big bag fourni par la collectivité
- Remorque obligatoire

2.3 Le traitement et valorisation

2.3.1 Nature des traitements et localisation des unités de traitement et de valorisation existantes

Tous les déchets collectés sont traités et/ou valorisés de diverses manières selon leur nature :

		Mode de traitement		
	OMR	Incinération avec production d'électricité		
OMA	OWIN	Enfouissement après stabilisation		
OIVIA	Collecte sélective	Tri, puis recyclage matière		
	Verre	Recyclage matière		
	Batterie	Neutralisation, Recyclage matière		
	Bois	Recyclage matière		
	Carton	Recyclage matière		
	DASRI	Incinération avec cogénération		
	Dáchata dangarauy	Incinération avec récupération d'énergie		
	Déchets dangereux	Recyclage matière		
	Déchets verts	Co-Compostage		
	DEEE	Dépollution, Recyclage matière		
	Maublee	Recyclage matière		
DECHETERIE	Meubles	Incinération avec récupération d'énergie		
DECHETERIE	Ferraille	Recyclage matière		
	Gravats	Recyclage matière,		
	Glavats	Enfouissement		
	Huile alimentaire	Biocarburant, Méthanisation		
	Huile de vidange	Incinération avec récupération d'énergie		
	Lampe et tube	Dépollution, Recyclage matière		
	Tout-venant	Incinération avec récupération d'énergie		
	Piles	Recyclage matière		
	Pneus	Recyclage matière		
	Textile	Recyclage - Réemploi		

2.3.2 Localisation des unités de traitement et valorisation existantes

La plupart des exutoires sont sur le territoire du SICTOM des Couzes :

Unités de traitement ou de valorisation	Adresse (siège social)	Flux
VERNEA	Clermont-Ferrand	OMR
		Tout-venant
ISDND Puy-Long	Clermont-Ferrand	OMR - Gravats
CHIMIREC	Mende	Déchets dangereux, huile
CHIMINEE	Wichiae	alimentaire, huile moteur
PROCAR	Joze (63)	Pneus
PRAXY	Issoire (63)	Cartons
FINANT	133011 € (03)	Meuble s
ECOVERT-BOILON	Lempty (63)	Déchets verts
Agriculteurs	Local	Bois
PAPREC	Clermont-Fd (63)	Cartons
COLAS	Gerzat (63)	Gravats
VEOLIA	Gerzat (63)	DEEE

2.3.3 Les différentes valorisation au SICTOM des Couzes

Le Réemploi, le recyclage, la valorisation matière, biologique, énergétique sont les différents moyens mis en œuvre par le SICTOM des Couzes afin de traiter les déchets ménagers et assimilés collectés.

2.3.3.1 La valorisation matière – En centre de tri

2.3.3.1.1 Quantités traitées (en tonne)

Les déchets recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de la société Echalier à Clermont-Ferrand. Les matériaux sont ensuite dirigés vers les filières de recyclage définies par CITEO (anciennement Eco-Emballages et EcoFolio).

Les tonnages indiqués dans ce tableau représentent les tonnes entrantes sur le centre de tri ECHALIER.

Tarrague callegatés	2020		2021	Evolution	
Tonnages collectés	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)	26 931		27 094		
Journaux Magazines	416,75	15,5	305,77	11,3	-27%
Carton	476,38	17,7	557,62	20,6	16%
Briques alimentaires	20,30	0,8	30,16	1,1	48%
Bouteilles plastique PET	99,40	3,7	78,04	2,9	-22%
Bouteilles plastique PEHD	34,93	1,3	63,19	2,3	80%
Emballage acier	42,03	1,6	53,86	2,0	27%
Emballage alu	4,61	0,2	9,10	0,3	96%
Petit alu (capsules, opercules)*			6,14	0,2	
Papiers de bureautique*			21,43	0,8	
Pots et barquettes (flux en développement)*			40,40	1,5	
Films PE*			35,90	1,3	
Autres Papiers	84,79	3,1	45,57	1,7	-47%
Refus	461,99	17,2	454,84	16,8	-2%
TOTAL freinte déduite		-	1702,00	62,8	-
Total	1 641,19	60,9	1 736,73	64,1	5,19%

^{* (}Nouveaux flux collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} mai 2021).

La part de **refus de tri** des déchets recyclables collectés a légèrement diminué. Elle représente 26,7% du tonnage. *Des efforts sur le tri sont encore à réaliser, la moyenne nationale étant à 15,4%*.

En effet, le refus de tri est très coûteux pour la collectivité car un déchet non recyclable va effectuer tout un circuit qui ne lui est pas destiné avant d'être définitivement traité.

Lorsque les déchets arrivent au centre de tri, ils sont triés par les agents. Quand il y a des erreurs, ces déchets sont refusés, puis pesés, et expédiés vers le Syndicat de Traitement des déchets (VALTOM), afin d'être définitivement traités (Coût supplémentaire engendré : 115 €/tonne).

Néanmoins, les recettes concernant la collecte sélective sont déterminées par rapport aux tonnes sortantes du centre de tri, au 31 Décembre 2021. Ces tonnages (ci-dessous) donnent droit à des recettes.

Tonnogoo cortente	20)20	20	Evolution	
Tonnages sortants	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)		26 931		27 094	
Briques alimentaires	23,51	0,87	9,11	0,34	-61%
Bouteilles plastique PET	74,75	2,78	49,44	1,82	-34%
Bouteilles plastique PEHD	31,31	1,16	25,28	0,93	-20%
Emballage acier	35,74	1,33	13,00	0,48	-64%
Emballage alu	2,00	0,07	3,00	0,11	49%
EMR PCNC (Journaux-magazines + cartons bruns)	501,54	18,62	264,41	9,76	-48%
EMR PCNC (papiers cartons d'emballages + cartons bruns déchèterie	394,43	14,65	768,30	28,36	94%
Films PE (sachets souples plastiques)*			3,00	0,11	0%
Pots et barquettes*			15,81	0,58	0%
Total	1 063,28	39,5	1 151,35	42,5	8%

^{* (}Nouveaux flux collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} mai 2021).

Une hausse de 8% est constatée sur les tonnages sortants par rapport à l'année 2020 qui a été fortement impactée par la pandémie.

2.3.3.1.2 Repreneurs et rachat de matières

Le SICTOM des Couzes reste propriétaire de toutes les matières de la collecte sélective une fois triées, sauf des Journaux-Magazines et Gros de Magasin, propriétés du VALTOM.

Le SICTOM des Couzes, après avoir mis en concurrence plusieurs repreneurs via une consultation avec le SIVOM Alpin, à établi des contrats de reprise pour l'ensemble des flux de la collecte sélective listés cidessous :

Matériau trié	Filière de reprise	Repreneurs	Siège Social
Cartons EMR (5.02)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Option Filière	VALORPLAST	Paris (75)
Cartons déchèteries	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
(1.05)	Option i mere	REVITAC	
Emballages en acier	Option Filière	ARCELORMITTAL France	Saint-Denis (93)
ELA / Tétra (5.03)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Emballages en	Option Filière	Regeal Affimet	Paris (75)
aluminium	Option Tillere	Regeal Ammet	
Verre	Option Filière	OI Manufacturing	Saint-Romain le Puy
VCITC	Option Timere	Oriviandiactaring	(42)
Journaux – magazines	Option fédération	NORSKE SKOG	Golbey (88)
Gros de Magasin	Option fédération	Ets Echalier PAPREC	Saint Ours les Roches
Papiers de bureautique	Option fédération	Ets Echalier PAPREC	Saint Ours les Roches
Pots et barquettes	Pas de filière	CITEO	Paris (75)

Au vu des difficultés rencontrées qu'elles soient financières ou liées aux évacuations des flux, un bilan à mi-parcours a été réalisé et une nouvelle consultation lancée. Le 9 décembre 2020, l'assemblée générale a autorisé le Président a contractualisé avec des repreneurs nationaux.

2.3.4 La valorisation biologique

Le traitement des déchets verts sur le territoire est de la compétence du VALTOM. Il gère le broyage des déchets végétaux présents sur la plateforme de broyage et dirige le broyat vers les centres de traitement appropriés.

2.3.4.1 Les plateformes de broyage

La plateforme de broyage du VALTOM, située à l'entrée de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry, permet de centraliser les déchets végétaux produits sur le territoire du SICTOM des Couzes.

Elle regroupe les déchets collectés dans les 2 déchèteries, les déchets des services municipaux, ceux des professionnels, ceux des campings et ceux des particuliers.

Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être dirigés vers les plateformes de compostage du VALTOM. C'est la société Ecovert-Boilon qui a en charge cette prestation de broyage et transport.

Ce sont **1.161,26 tonnes** qui sont ainsi collectées et traitées sur la plateforme de broyage, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2021.

Afin de réduire les distances parcourues par ces déchets, le VALTOM développe localement, depuis 2007, une filière de co-compostage avec des effluents d'élevage agricoles, permettant de limiter les transports mais également d'enrichir les sols.

Quantités traitées (en tonne), collectées sur la plateforme de Saint-Diéry.

Déchets / Origine	Propriétaire	Prestataire	2020	2021	Evolution				
Déchèteries		broyage et	867,180	810,00	-6,6%				
Services municipaux]	transport : ECOVERT- BOILON compostage : agriculteurs , ECOVERT- BOILON	ECOVERT- BOILON compostage:	ECOVERT- BOILON LTOM	ECOVERT-	ECOVERT-	23,900	83,200	248,1%
Particuliers	VALTOM				83,010	100,975	21,6%		
Campings				77,580	118,430	52,7%			
Professionnels			20,880	48,660	133,0%				
TOTAL D	ECHETS VI	ERTS	1.072,550	1.161,265	8,3%				

2.3.4.2 Les plateformes de compostage

Il n'y a pas de plateforme de compostage sur le territoire du SICTOM des Couzes. Les déchets broyés sur la plateforme de broyage de Saint-Diéry sont compostés :

- Soit sur la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines,
- Soit sur la plateforme de compostage de la société Ecovert Boilon à Lempty.

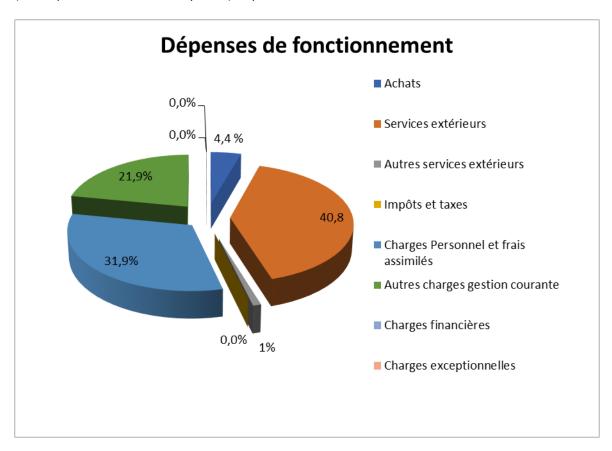
2.3.5 II.4.3. La valorisation énergétique

Le SICTOM des Couzes valorise 37% de ces tonnages en valorisation énergétique, principalement les ordures ménagères.

3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Dépenses de fonctionnement du service*

Montant des principales dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 : **4.510.012,10€.** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Pour rappel, le SICTOM des Couzes est partiellement assujetti à la TVA.

Les principales dépenses sont les suivantes :

Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte des déchets :

Collecte des Points Propres - Ets PAPREC : 91.123,16 €

Collecte et transport des bennes de déchèterie : Ets ECHALIER : 216.488,45 €

Collecte des déchets dangereux (DMS): CHIMIREC : 11.718,48 €

Utilisation des déchèteries hors SICTOM : 162.421,63 €

Traitement des encombrants et ordures ménagères : 1.021.198,24 €

Refus de tri : 53.244,97 €

Les refus de tri sont les déchets non recyclables issus de la collecte sélective. Ces refus ont des coûts onéreux puisque les frais comprennent un double transport et un double traitement (déchets transportés au centre de tri, triés puis transportés jusqu'à VERNEA pour être incinérés).

Impôts et taxes :

Depuis 2015, le VALTOM est titulaire de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du site de Saint-Diéry, il est donc redevable de la TGAP et établit la déclaration correspondante.

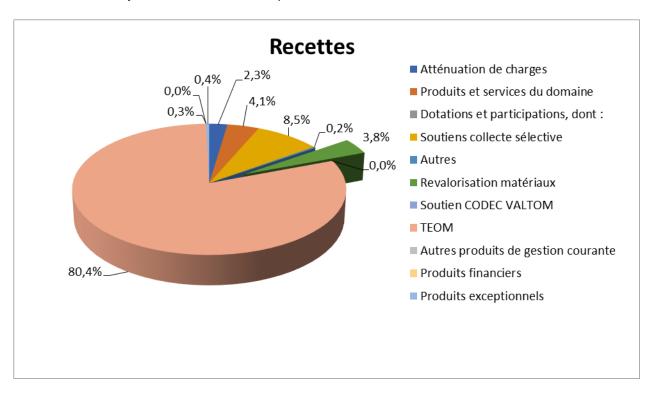
Le SICTOM verse également une contribution au VALTOM pour l'exercice de la compétence Traitement : 945.582,61 €.

3.2 - Modalités de financement du service

Montant des principales recettes de fonctionnement pour l'année 2021 : **4.698.570,19** € (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :

3.2.1 Recettes liées au tri des déchets

La collecte en bacs jaunes et en déchèteries permet de recevoir les recettes suivantes :



Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 146.066,90 €

Vente liée aux journaux-magazines (JM), gros cartons (GM) : 26.046,35 €

Vente des emballages recyclables collectés en bacs jaunes et PAV : 113.566,94 €

Vente des DEEE : 6.453,61 € TTC

Aides versées par les Eco-organismes : 401.584,83 €
CITEO (soutien à la tonne triée + com. ...) : 341.429,58 €
Soutien papier (ECOFOLIO et CITEO) : 28.774,58 €
OCAD3E (collecte et traitement des DEEE) : 3 680,00 €
ECO DDS (DMS/com + part fixe déch) : 2.649,46 €

ECO MOBILIER (collecte) : 22.368,61 € Soutien ECO TLC (vêtements) : 2.682,60 €

Revalorisation de matériaux ferraille déchèteries (VALTOM) : 37.705,74 €

3.2.2 Contribution des usagers particuliers

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers dans les communes. Ce sont les communautés de communes et l'Agglo Pays d'Issoire qui la perçoivent, puis la reversent au SICTOM des Couzes.

Pour son calcul, des zones de services ont été définies en fonction des fréquences et du type de collecte des ordures ménagères (individuel ou de regroupement). Ce mode de calcul n'est pas appliqué à l'Agglo Pays d'Issoire, qui a opté pour un taux unique et non un taux à l'importance du service rendu à l'usager.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

TEOM globale collectée : 3.775.808,00 €

3.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers)

La collectivité fait payer le service rendu aux usagers non-particuliers selon les modalités suivantes :

Accès payant pour les artisans-commerçants :

En déchèterie : 16,50 € par passage pour les camionnettes et 27,50 € TTC pour véhicule inférieur à 3,5

tonnes.

Redevance collectée : 1.275,00 €

Redevance Campings :

Redevance collectée : 68.188,00 €

3.3 - Analyse des Coûts : matrice comptacoût

Le SICTOM des Couzes engage depuis 2016 une analyse des coûts via la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette analyse permet de définir, pour chaque flux de déchets, les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets.

3.3.1 Coût moyen du service par habitant

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée ; le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

	Répartition par flux de déchets / ligne synthèse coût aidé TTC €/hab					
	Ordures	Verre	Tri sélectif Déchets des Autres services (plateforme	Déchets des déchèteries	TOTAL	
	ménagères	verre	(PAP/PAV)		déchets verts, quai de transfert, site)	IOIAL
2016	80,72	1,21	17,87	31,23	3,77	134,78
2017	79,09	1,43	19,48	31,24	2,5	133,74
2018	80,9	0,23	21,21	32,2	1,51	136,05
2019	79,36	1,76	20,39	31,39	0,41	133,31
2020	82,51	1,60	15,14	32,81	-1,65	130,41
2021	84,43	1,11	22,62	35,53	1,11	144,80

3.3.2 <u>Contribution</u> à l'habitant

Contribution = ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevance camping, facturation pros en déchèterie)

	Répart	ition par flux de	déchets / ligr	ie synthèse co	ontribution €/	hab
	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif (PAP/PAV)	Déchets des déchèteries	Autres services (plateforme déchets verts, quai de transfert,	TOTAL
2016	70.05	1.11	40.74	20.25	site)	424.65
2016	79,85	1,14	19,74	30,35	3,57	134,65
2017	79,47	1,14	19,64	30,18	3,55	133,98
2018	79,26	1,13	19,53	30,11	3,53	133,56
2019	78,62	1,12	19,38	29,85	3,51	132,48
2020	82,31	1,18	20,33	31,26	3,68	138,76
2021	85,30	1,08	22,17	32,03	1,39	141,97

3.3.3 Nature des charges principales en 2021

	En euros détaillés HT					
Postes de charges	2020	2021	Evolution 2021/2020			
Charges fonctionnelles (structure + com)	199 471,00 €	222.402,00€	+ 11,50%			
Charges de prévention	27 406,00 €	80.089,00€	+ 192,23%			
Charges de pré collecte	95 335,00 €	97.655,00€	+ 2,43%			
Charge de collecte	1 490 610,00 €	1.475.668,00 €	- 0,66%			
Charges de transport	255 577,00 €	303.499,00€	+1 8,75%			
Charges de traitement	965 490,00 €	1.023.203,00€	+ 5,97%			
Total des charges	3 033 889,00 €	3.001.152,00€	- 1,08%			

3.3.4 Nature des produits principaux en 2021

Donton de muedoite	En euros détaillés HT					
Postes de produits	2020	2021	Evolution 2021/2020			
Ventes de matériaux	97 313,00 €	190.142,00€	+ 95,39%			
Autres produits	7 955,00 €	5.875,00€	+26,14%			
Soutiens Sociétés agréées	470 950,00 €	318.465,60€	-32,37%			
	Aides dont :					
Reprise des subventions d'investis.	12 800,00 €	7.979,00€	- 37,66%			
Subventions de fonctionnement (2020 aides CODEC + parts sociales – 2021 que parts soc.)	33 749,00 €	6,00€	-99,98%			
Aides à l'emploi	0,00€	0,00€	0,00 %			

4 LES CHIFFRES CLES de la VALORISATION (en kg/hab./an)

4.1 Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire

Tonnages en kg/hab./an
Collecte des ordures
ménagères
Collectes sélective en bacs
jaunes
Collecte sélective en apport
volontaire (verre)
Collecte sélective en apport
volontaire (papier)
Collecte sélective en apport
volontaire (plastique)
Sous total
TOTAL
Taux de valorisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
263,2	257,9	255,6	260,4	247,10	243,80	243,37
55,4	56,2	57,7	58,7	57,70	56,70	59,97
37,9	38,8	38,8	42,8	42,31	45,97	47,65
4,5	4,6	4,4	3,7	3,42	3,04	3,01
1,2	1,2	1,2	1,1	1,18	1,17	1,12
				104,61	106,88	111,75
362,2	358,7	357,7	366,7	351,71	350,68	355,12
27,33%	28,10%	28,54%	28,99%	29,74%	30,48%	31,47%

Nb : 111,75 / 355,12 = 31,47 %

	/olumes en kg/hab./an
(Collecte sélective en apport
٧	olontaire (huile)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
0,4	0,6	0,6	0,2	0,4	0,4	0,6

4.2 - Quantités collectées en déchèterie

Tonnages en kg/hab./an
Collecte en déchèterie
(valorisé)
Collecte en déchèterie (non
valorisé)
TOTAL
Taux de valorisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
150,0	156,6	174,0	178,6	183,0	170,9	203,30
9,4	5,5	7,7	15,8	16,0	16,6	6,87
159,4	162,1	181,7	194,4	199,0	187,5	210,2
94,10%	96,61%	95,76%	91,87%	91,96%	91,15%	96,73%

Nb : 203,3 / 209,9 = 96,71 %

4.3 - Quantités totales

Tonnages en kg/hab./an
Déchets valorisés
Déchets non valorisés
TOTAL
Taux de valorisation

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
249,0	257,4	276,1	284,9	287,6	277,9	315,2
272,6	263,4	263,3	276,2	263,1	260,4	250,3
521,6	520,8	539,4	561,1	550,7	538,3	565,5
47,74%	49,42%	51,19%	50,78%	52,23%	51,62%	55,74%

Nb : *315,2/565,5* = *55,74%*

NB : Ce calcul comprend les déchets valorisés par recyclage, compostage ou réutilisation.

Taux de valorisation 2020 :

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
1%	9%	30%	7%	43%	10%

Taux de valorisation 2021 :

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
0,5%	9%	35%	6%	37%	12%

5 MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

5.1 Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

5.1.1 VI.1.1. Optimisation du Tri

L'optimisation du tri passe par :

- La mise en place de l'Extension des Consignes de Tri
- Le développement du tri des emballages recyclables et journaux magazines,
- La sensibilisation des scolaires,
- L'information des usagers (réunions publiques, rendez-vous avec les élus, communications),
- La sensibilisation en porte à porte sur les nouvelles consignes du tri,
- Le suivi de la qualité du tri sélectif en bacs jaunes,
- La baisse du taux de refus (déchets non recyclables qui sont retrouvés dans les bacs jaunes).

5.1.2 La Prévention des déchets

Le Code de l'environnement donne une définition de « déchet » : c'est un bien, une substance, un matériau que son détenteur à l'intention de jeter. La prévention est donc le fait de limiter, de retarder ou d'éviter cet acte. La frontière est l'acte d'abandon. A ce moment-là, la collectivité prend en charge le déchet dans sa globalité et cela engendre un coût.

<u>Il est primordial de distinguer la prévention du tri</u> car dans le premier cas, on cherche à ne pas produire de déchets et dans l'autre cas, on cherche à jeter le déchet déjà produit de la manière la moins impactante pour l'Environnement.

5.1.3 Le Programme de Prévention des déchets ménagers

En réponse aux objectifs fixés par la loi Grenelle de l'Environnement, et notamment la loi du 10 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2 qui stipule la diminution des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant 5 ans à partir de 2010, les Programmes Locaux de Prévention des Déchets se sont développés.

En 2015, un décret les rend obligatoire. Le SICTOM des Couzes a tenu compte de cette loi dans son Programme Local de Prévention qui s'est déroulé de 2013 à 2015.

Nous avons pu constater que la production d'ordures ménagères et assimilées n'a pas baissé mais a augmenté de 0,47% lors de ces 3 ans. Cela peut être dû à l'augmentation de la population passant de 26 227 à 26 350 habitants, soit 0,5 % d'évolution.

Un nouveau PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) va être mené pour la période 2023-2028. Celui-ci est en cours de construction.

5.1.4 Le CODEC

En 2015, le VALTOM est reconnu comme Territoire « Zéro déchet Zéro Gaspillage », il est donc éligible à un accompagnement par l'ADEME sous forme de CODEC. Le CODEC est un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire, à destination des collectivités à compétence déchets ou développement économique qui répond à 3 axes :

- animer un projet et mobiliser des acteurs,
- développer l'économie circulaire sur son territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de ressource,
- connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Le SICTOM des Couzes a donc signé un CODEC avec le VALTOM pour une période de 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 2018.

3 indicateurs de résultats doivent être suivis :

• Taux de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères, tri sélectif et déchèteries) de 10 % entre 2010 et 2020

Valeur de référence (2010) : 524,25 kg/hab/an Valeur intermédiaire (2016) : 524,08 kg/hab/an Valeur à atteindre : 471,82 kg/hab/an en 2020

VALEUR 2020 : 542,6 kg/hab/an

• Taux de valorisation matière (y compris organique) des DMA porté à 55 % en 2020

Valeur de référence (2010) : 27,2 % Valeur intermédiaire (2016) : 40,3 % Valeur à atteindre : 55 % en 2020

VALEUR 2020 : 46 %

Obtention d'un point minimum sur l'engagement des entreprises dans l'économie circulaire

→ Critères pour calculer cet indicateur :

Les entreprises ou démarches doivent être **engagées** dans un projet d'économie circulaire : Ecologie Industrielle et Territoriale, Economie de la Fonctionnalité, Boucles Economie circulaire, Écoconception, achats responsables. On ne compte pas la sensibilisation comme un niveau « engagé ». **La collectivité doit être impliquée** (à l'initiative, facilitatrice, avoir mis en relation les acteurs, financeur de l'action).

ENJEUX A VENIR:

- ▶ D'ici fin 2020, chacun d'entre nous devra jeter 10% de déchets ménagers en moins dans la poubelle ordures ménagères, tri sélectif et en déchèterie ... ce qui représente 50kg/an et par personne!
- ▶ D'ici 2022, nous devrons trier l'ensemble des emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes et films plastiques souples ...). L'Extension des Consignes de Tri a été mise en place le 1^{er} Mai 2021 qui permet de trier l'ensemble des papiers, cartons et emballages.
- D'ici 2025, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte (LTECV) prévoit un tri à la source des biodéchets (collecte dédiée, développement du compostage...).
 La poubelle ordures ménagères doit diminuer de 50% !

5.1.5 Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)

Pour arriver à atteindre l'objectif de la loi LTECV de sortir les déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères d'ici 2024, le VALTOM a proposé dans un premier temps de diminuer de 50% les déchets alimentaires, en montant un plan d'actions adapté par collectivité, le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO). Il préconise le développement du compostage pour tous.

Pour arriver à atteindre les objectifs, diverses actions seront menées :

Actions	Objectifs 2018-2024	Réalisé entre 2018 et 2020	Réalisé en 2021	Reste à réaliser sur 3 ans
Développer des sites en pied d'immeuble	30	3	0	27
Développer des sites en bourg/quartier	60	2	9	49
Développer des sites en établissement (campings, écoles, EHPAD, restaurants etc.)	140	26	4	110
Vente de composteurs individuels	1 853	479 (soit 160/an en moyenne)	275	1 099 (soit 367/an)

6 SYNTHESE ET PROJETS

6.1 Bilan des actions en 2021

PREVENTION:

Cibles	Actions	Tâches
Scolaires & Grand public	Sensibilisation au tri des déchets	Nombre de classes sensibilisées : 1 Nombre d'élèves sensibilisés : 45 Nombre de mémos du tri distribués : ~500

Cibles	Actions	Tâches
Campings	Accompagnement dans le compostage	Accompagnement dans la réduction des déchets pour les structures qui accueillent du public, en leur permettant de détourner les déchets produits au sein de leur structure. 2 nouveaux campings ont rejoint l'accompagnement du SICTOM (Le Pré-Bas à Chambon-sur-Lac, Le Domaine du Lac à Murol)





Cibles	Actions	Tâches
Etablissements	Accompagnement dans le compostage	1 composteur grande capacité supplémentaire installés à l'ESAT du Ceyran à St Sandoux.





Cibles	Actions	Tâches
USAGERS	Compostage de quartier	9 nouveaux composteurs installés à Saint-Vincent, Saint- Amant-Tallende (2), Saint-Sandoux, Champeix (2), Verrières, Neschers et Montaigut-Le-Blanc Détournement de près de 4,5tonnes







Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Sensibiliser les usagers au compostage	275 composteurs et bioseaux ont été distribués au total, soit + 33 par rapport à 2020. Pour rappel, dans le cadre du STGDO, 1853 composteurs doivent être distribués. - 18 stands d'informations aux usagers, à la demande des communes : Champeix, Montaigut-Le-Blanc, Saint-Amant-Tallende, Besse, Aydat, Compains, Picherande, Courgoul, Plauzat, Chambon-sur-Lac, Chanonat. - 4 stands de distribution de composteurs : Aydat, Plauzat, Saint-Saturnin, Chambon-sur-Lac.







Cibles	Actions	Tâches
US <i>AG</i> ERS	Opération « Adopte une poule »	Suite au succès rencontré en 2021, l'opération « Adopte une poule », a été relancé. 156 familles participantes et 312 poules distribuées. 4 journées de distribution sur 5 sites : Montaigut-Le-Blanc, Saint-Amant-Tallende, Ludesse, Champeix, Besse







Cibles	Actions	Tâches
Cibles	Convention de partenariat avec la Ressourcerie Pays d'Issoire	Tonnage détourné en 2021 grâce au partenariat : Environ 7,3T (1.3 tonnes de plus par rapport à 2020) Coût du partenariet en 2020 : 1020 €
TOUT PUBLIC		Coût du partenariat en 2020 : 1020 € Economie réalisée sur le traitement : 730 € Economie réalisée sur le transport : 365 €

Cible	Actions	Tâches
CHAMPILLAUDS	Projet ORGANICITE	Champeix a été retenue par le VALTOM pour développer le dispositif ORGANICITE sur sa commune. Les Elus se sont réunis plusieurs fois courant 2020 et 2021 pour échanger sur le plan d'actions que propose le bureau d'études missionné par le VALTOM, et valider celles qui sont les plus appropriées à la commune, notamment le compostage. Un premier site a vu le jour dans le cadre de ce programme. Un deuxième sera implanté courant 2022.





COMMUNICATION:

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles pour bulletins municipaux	Articles pour le compostage de quartier ou individuel : - Besse-et-Saint-Anastaise - Chambon-sur-Lac - Champeix - Montaigut-Le-Blanc - Neschers - Plauzat - Saint-Floret - Saint-Nectaire - Saint-Vincent - Verrières

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers La Montagne	06/05/2021: Inauguration de composteurs de Saint-Sandoux 15/05/2021: Marché aux plantes de Champeix 12/11/2021: Installation des composteurs à Champeix 04/12/2021: Inauguration de composteurs à Champeix 07/12/2021: Inauguration de composteur à Neschers

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers Le Summer HEBDO	05/02/2021: Collecte compliquée par la neige 19/02/2021: Broyeurs Mutualisés 16/04/2021: Bilan des actions du SICTOM 18/06/2021: Adopte une poule 03/09/2021: Adopte une poule 01/10/2021: Adopte une poule 15/10/2021: Diverses actions du SICTOM 12/11/2021: Adopte une poule 26/11/2021: Inauguration de composteurs partagés à Champeix 10/12/2021: Inauguration d'un composteur supplémentaire à l'ESAT de Ceyran 24/12/2021: Inauguration d'un composteur de quartier à Montaigut-Le-Blanc

Composteur collectif installé dans le bourg

Publid to 05/05/2021



Une formation pour mirus utiliser les composteurs. O Droits réservés

Le Sictom (*) des Couzes a installé, au sein du village, un composteur collectif. En charge de 47 communes, le syndicat a équipé la commune à la demande de la municipalité.

Quatrième village de l'intercommunalité à être ainsi équipé, Saint-Sandoux souhaite s'inscrire dans une démarche écologique et novatrice, dans un projet collectif fédérateur. En prévision de la réglementation qui sera appliquée en 2024 concernant le traitement des déchets, le Sictom a en effet démarré une campagne d'équipement des villages en composteur collectif mis à la disposition des habitants qui ne disposent pas d'un composteur individuel.

La future loi rendra interdit le dépôt des biodéchets dans les poubelles. Les collectivités ont l'obligation de mettre un système à la disposition des habitants. Ceux qui en font la demande bénéficient d'une formation au compostage. Le Sictom est responsable des solutions d'élimination des déchets et, à ce titre, il fournit les composteurs collectifs ainsi que les seaux individuels donnés aux utilisateurs.

Quatre conseillers municipaux sont référents sur la commune pour le syndicat, notamment pour la gestion du broyat de bois ajouté régulièrement au compost. Les personnes souhaitant accéder au composteur peuvent en faire la demande auprès de la mairie.

(*) Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères.

SAINT-SANDOUX

Foire

Des milliers de visiteurs attendus demain dimanche pour la Cité des Jardins à Champeix (Puy-de-Dôme)

Publish to 15/05/2021 à 17H05



Champeir, is force and finances places die demain dimanche. O David ALLICNON

Chaque année en mai, la municipalité de Champeix, dans le Puy-de-Dôme, organise La Cité des Jardins. Deux jours d'animations et d'expositions avec, en point d'orgue, la foire aux plants du dimanche qui attirent de nombreux visiteurs.

Plantes vivaces et annuelles, plants de légumes ou encore arbres fruitiers et arbustes seront proposés aux visiteurs de la foire intitulée La Cité des Jardins, demain dimanche 16 mai toute la journée. Place du Près, au milieu du bourg, plusieurs professionnels vont proposer leurs cultures à la vente. Chaque année, des milliers de passionnés se rendent à Champeix pour y faire leurs achats de variétés florales et potagères.

Une foire artisanale et locale

Les producteurs ne seront pas seuls et seront associés à un apiculteur et d'autres artisans locaux. L'accent a été mis sur les acteurs du territoire puydômois et, de fait, le circuit-court. En complément de la foire, une exposition et une visite commentée sont au programme. Sans oublier des informations sur le compostage avec le SICTOM des Couzes, ou encore des initiations au greffage et autres techniques utiles aux jardiniers.

Ce samedi 15 mai (la foire devait avoir lieu les 1er et 2 mai et a été repoussée en raison de la crise sanitaire) malgré un temps pluvieux, des touristes et habitants de la commune pouvaient partir à la découverte d'une collection d'orchidées sauvages, participer à la construction d'un hôtel à insectes avec l'association Zéro déchet ou, pourquoi pas, visiter la chapelle Saint-Jean Marchidial.

David Allignon

Les premiers composteurs partagés arrivent

Publid le 12/11/2021



La municipalité, en partenariat avec le Sictors des Courre, déplaie ce mois-ci deux premiers aites, © Donirs réservés

Il sera bientôt possible pour les Champillauds, même s'ils ne possèdent pas de jardin, de composter leurs déchets de cuisine. En effet la municipalité, en partenariat avec le Sictom des Couzes, déploie ce mois-ci deux premiers sites de compostage partagé qui seront inaugurés samedi 20 novembre, dans le quartier du Marchidial (rue de l'Oche), à 10 heures, puis sur le parking de La Poste à 11 h 30.

Un questionnaire avait été envoyé aux habitants de la commune en début d'année ; au vu du nombre de réponses positives, l'opération a été lancée.

Grâce au compostage, près de 25 % des ordures ménagères peuvent être détournés et valorisés : les déchets alimentaires, une fois compostés, servent de fertilisant organique.

Lors de l'inauguration seront données des explications sur le fonctionnement du site et les bioseaux seront remis aux inscrits.

CHAMPEIX

Champeix

Les composteurs partagés en service

Publié le 04/12/2021



Les composteurs partagés mot en service dats le quartier du Marchidial (rue de l'Oche) et au centre du village, sur le parking de la Posse. É Dessta réservés

Champeix. Les composteurs partagé en service. C'est désormais officiel : les composteurs partagés sont en service dans le quartier du Marchidial (rue de l'Oche) et au centre du village, sur le parking de la Poste.

L'idée avait été positivement accueillie par les Champillauds suite à une enquête réalisée début 2021. La municipalité, en partenariat avec le Valtom et le Sictom des Couzes, a donc installé deux premiers sites de compostage partagé, inaugurés le 20 novembre en présence d'habitants et d'élus (*). L'occasion de comprendre le processus de compostage et le fonctionnement des sites à travers les explications de Camille Ménard, consultante prestataire du Valtom.

Grâce à cette action, près de 25 % des ordures ménagères seront détournées et valorisées : les déchets alimentaires, une fois compostés, pourront servir de fertilisant organique dans les jardinières des habitants ou les jardins communaux. Cette nouvelle possibilité de tri sélectif présente aussi un avantage économique. En effet, Roger Jean Meallet, maire de Champeix et président du Sictom des Couzes, a indiqué que « la Taxe gouvernementale sur les activités polluantes (TGAP), dont les collectivités locales s'acquittent pour le traitement des déchets stockés ou incinérés, a augmenté en 2021, provoquant une hausse de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par l'ensemble des habitants. Les composteurs réduisant cette quantité de déchets à enlever et à traiter, cette taxe s'en trouve donc maîtrisée ».

Courant 2022, deux sites de compostages supplémentaires seront mis à disposition dans d'autres quartiers (La Rougère et Place du 19-Mars).

(*) Philippe Mougel, conseiller municipal à Montaigut-le-Blanc; Pierre Pagesse, 1 er adjoint de Pardines; Henri Valette, maire de Compains; Alain Rimbaud, élu à Clémensat.

Pour utiliser les composteurs partagés. Inscriptions auprès du Sictom au 07.86.86.18.99.

NESCHERS

Le composteur partagé a été inauguré



VALORISATION DES DÉCHETS. Situé sur le parking de l'école, le premier site de compostage partagé a été inauguré.

C'est en présence de Roger Jean Meallet, président du Sictom des Couzes; de Jean-Pierre Sauvant, maire de Chadeleuf; d'Alexis Coston, adjoint aux travaux; de Pascal de Freitas et de Mireille Soler, conseillers municipaux, que le premier site de compostage partagé de la commune a été inauguré.

Situé sur le parking de l'école, il a été mis en service par la municipalité en partenariat avec le Valtom et le Sictom des Couzes. re

de

ce

ce

ta

da

jo

SI

Le compostage permet de détourner et de valoriser 25 % des déchets de cuisine, en les transformant en un fertilisant.

Pour les personnes intéressées, les inscriptions sont prises auprès du Sictom, qui accompagne les communes sur les différents projets menés pour la valorisation des déchets (tél. 07.86.86.18.99). ■

43

Le ramassage des ordures compliqué par la neige

Le Sictom des Couzes, implanté à Saint-Diéry, gère le ramassage des ordures ménagères de 46 communes du Puv-de-Dôme et une dans le Cantal. Les communes qu'elles soient de plaine ou de montagne sont sillonnées par cinq camions bennes et une trentaine d'éboueurs dont la tâche a été sérieusement compliquée par les récentes abondantes chutes de neige. Plusieurs communes dans le massif du Sancy sont restées plusieurs jours coupées du monde en raison des congères.

Le Sictom des Couzes a équipé deux de ses camions pour les tournées de ramassage dans les secteurs enneigés mais les pneus neige à lamelles et chaînes automatiques n'ont parfois pas été suffisants pour mener à bien les tournées de ramassage en particulier sur le réseau routier secondaire mal dégagé.

À la difficulté de circulation d'une commune à l'autre, s'ajoute celle d'accéder aux bacs poubelles. Ils sont le plus souvent placés en bord de route et le passage du chasseneige pousse la neige dessus alors qu'ils ont déjà parfois plus d'un mètre de neige sur le couvercle et autour et ça devient impossible de les déplacer surtout quand il gèle par-dessus.

Roger Jean Meallet, le président du Sictom des Couzes, rappelle « que la qualité du ramassage des ordures ménagères dépend en grande partie des maires qui ont la responsabilité de rendre accessibles les rues de leurs communes. Dans l'ensemble, ça se passe bien mais le problème c'est que les petites communes rurales de montagne sont souvent mal équipées et n'ont pas le matériel nécessaire pour dégager les accès et encore moins les poubelles ».

Cet événement climatique incite la direction du Sictom des Couzes, en concertation avec les 46 maires, à revoir l'emplacement des poubelles souvent adapté à la période estivale mais pas à l'hiver.

Réduisez vos déchets et embellissez votre jardin!

Réduisez vos déchets et embellissez votre jardin!



En vous regroupant avec vos voisins, le SICTOM des Couzes subventionne votre achat de broyeur de branches jusqu'à 750€!! Plus d'informations sur le site du SICTOM: www.sictomdescouzes.fr

Le Sictom des Couzes met en place de nombreuses actions pour permettre à ses usagers de réduire leurs déchets. En 2021, un programme d'aide à l'achat mutualisé de broyeurs de branches est proposé : il s'agit de subventionner l'achat de broyeurs par des regroupements de foyers, avec un taux de subvention qui augmente avec le nombre de foyers (plafonné à 750 € ou 40 % du prix d'achat). Cette subvention est destinée exclusivement aux particuliers résidant sur le territoire du Sictom, et il ne sera pas possible de cumuler plusieurs demandes par foyer.

Le broyage de branches permet d'économiser les allers et retours en déchetterie, et de rendre à la terre ce qu'elle a produit, à travers le compostage ou le paillage. Ce dernier permet de diminuer les arrosages et de limiter les « mauvaises » herbes. Le tout permet de jardiner autrement et de s'adapter aux nouvelles règles à savoir l'interdiction du brûlage des déchets verts et l'interdiction des produits phytosanitaires pour les particuliers.

Pour de plus amples informations, contactez le Sictom au 04 73 96 77 75.

Le dossier à retourner complété entre le 25 février et le 1^{er} avril est disponible sur le site du syndicat (www.sictom descouzes.fr), à l'accueil de celui-ci ou auprès de votre mairie.

Le point sur les bilans des actions et les projets

Lors de la demière assemblée générale du Sictom des Couzes, le président Roger Jean Meallet a présenté le budget 2021 et les nouvelles ambitions de la structure. Soucieux d'inscrire le syndicat dans une démarche de développement durable, l'exécutif a présenté aux délégués des projets prenant en compte les nouvelles réglementations qui entrent en vigueur et la fiscalité qui les accompagne, la modemisation nécessaire des services et la simplification des gestes de tri, tout en assurant la maîtrise des coûts.

Florence vice-présidente en charge de la prévention, a d'abord dressé un bilan des actions menées en 2020. Compostage individuel on collectif, distribution de poules, sensibilisation du jeune public, animations sur les marchés ont contribué à détourner plus de 300 tonnes de biodéchets de la poubelle des ordures ménagères, qui ont ainsi été valorisés sans



Roger Jean Meallet, président, et les cinq vice-présidents du Sictom des Couzes.

reconduits et complétés par de nouveaux dispositifs : subvention à l'achat de broyeurs pour les particuliers, multiplication des plateformes de déchets verts, promotion des couches lavables auprès des crèches du territoire, etc. L'objectif est toujours double : réduire les transport et de façon naturelle. quantités de déchets incinérés

En 2021, ces projets sont ou enfouis, pour limiter l'augmentation des coûts induits par les taxes (notamment la TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes).

Le président a enfin rappelé qu'à partir du 1s mai, le geste de tri allait se simplifier sur tout le département et que le Sictom des Couzes avait entrepris de généraliser

la collecte sélective sur l'ensemble du territoire par le déploiement de nouvelles colonnes. Des réunions d'information seront prochainement organisées dans chacune des communantés de communes composant le syndicat, afin de communiquer sur tous ces dispositifs avec l'ensemble des élus.

Réduction des déchets et tri à la source des biodéchets

continue de promouvoir la réduction des déchets et le tri à la source des biodéchets en encourageant les habitants de son territoire à valoriser leurs déchets organiques, les poules étant une des solutions proposées !

Une operation a Montaigut-le-Blanc

Opération réussie dernièrement au marché de producteurs bio et locaux de Montaigut-le-Blanc : 46 foyers en ont bénéficié et verront ainsi se réduire la quantité de déchets dans leurs poubelles.

Le maire de Montai-gut-le-Blanc, Julien Guillaume, l'adjoint Maurice Louvet et la conseillère Karine Bourdé ont accueilli le président du Sictom des Couzes. Roger Jean Meallet, et la vice-présidente en charge de la prévention, de l'environnement et de la communication, Florence Lhermet, venus soutenir cette initiative.

Saint-Amant-Tallende aussi dans la même demarche

Roger Jean Meallet et Florence Lhermet sont également venus prêter main-forte aux élus de Saint-Amant-Tallende à l'occasion de la matinée « zéro déchet ». Nathalie Guillot, maire, avait organisé un don de broyat et de plus



L'opération à Montaigut-le-Blanc Photos : Sictom des Couzes

distribué des poules et des parations, mutualisation des composteurs individuels. La savoirs et des savoir-faire tout Ressourcerie du Pays d'Issoire en favorisant la gratuité des

les techniciens du Sictom ont (collectif qui propose des réet l'association La Soupape échanges) étaient associés à

cette animation pour promouvoir le réemploi et le recyclage.

Les poules ont été récupérées par leurs adoptants !



... et à Saint-Amant-Tallende.

L'opération « adopte une poule » est de nouveau lancée

Inscrivez-vous pour recevoir gratuitement deux poules de réforme par le Sictom des Couzes : compostage. sictom des couzes@gmail. com, tél. 07 86 86 18 99.

Après votre inscription et la signature du contrat d'adoption, vous serez informés des lieux et dates de retrait prévus courant septembre.

En attendant, n'oubliez pas de préparer l'espace destiné à vos nouvelles pensionnaires et de faire l'achat d'un peu de graines pour leur permettre de s'adapter au mieux (ces nouvelles poules ne seront pas encore adaptées au confort d'être nourries de restes de cuisine et de repas).

Une poule consomme en moyenne 150 kilos de biodé-



Photo: Sictom

chets par an! En bonus: des œufs frais directement dans le jardin!

Attention : opération réalisée dans la limite des stocks disponibles !

Opération « Adopte une poule » : toujours autant de succès !



Élus et agents du Sictom. Photo: Sictom des Couzes

Encore un grand succès pour l'opération « Adopte une poule », organisée par le Sictom et permettant ainsi de réduire les déchets alimentaires dans les poubelles. Elle était organisée cette fois sur la commune de Ludesse. C'est ainsi que le 21 septembre, une trentaine de foyers ont pu récupérer leurs poules

en présence du maire de la commune, Didier Mahinc, du président, Roger-Jean Meallet, conseiller régional, et des agents du Sictom des Couzes. D'autres distributions arrivent pour les personnes inscrites sur la liste d'attente.

ainsi que le 21 septembre, C'est la Buorià d'Esclarune trentaine de foyers ont mounde qui a fourni ses pu récupérer leurs poules poules de réforme.

 Collecte de l'amante lié: une prochaine collecte ponctuelle d'amiante aura lieu au Sictom sur le site de Saint-Diéry le 12 octobre après-midi, seulement sur inscription. Pour se renseigner et s'inscrire, contacter le Sictom des Couzes au 04 73 96 77 75.

Quelques actions en cours ou à venir sur le territoire

tom des Couzes :

- don de compost : en dehors des distributions ponctuelles, le Sictom permet aux habitants de son territoire (soit 47 communes) de venir chercher du compost de déchets verts gratuitement. Il suffit de vous rendre à l'accueil du site à Saint-Diéry pendant les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h) avant d'aller vous servir.

Astuce : le compost est idéal en paillage à l'automne pour protéger le sol de l'hiver et avoir un potager fertile au printemps!

- Lavage de vos bacs de tri : jusqu'au 22 octobre a chaque couvercle afin d'en-

Quelques actualités du Sic- lieu une première campagne de lavage des bacs de tri sur le territoire du Sictom.

> Il est procédé à un grand nettoyage des bacs de regroupement contenant le tri sélectif. Cette action s'inscrit dans le programme de « simplification du geste de tri » mis en place depuis 2019.

> La tâche consiste à laver et désinfecter les bacs à destination des usagers au moyen des machines et des hommes. Après avoir vidé le bac, celui-ci est lavé à l'intérieur et à l'extérieur grâce à un camion lave-bac.

Enfin, un dernier nettoyage manuel à haute pression à eau chaude est effectué sur

Lavage des bacs. Photos : Sictom des Couzes

lever les dernières traces de saleté

- Broyeur mutualisé : fort du succès de la première opération « subvention à l'achat d'un broyeur de branches », les élus du Sictom ont le plaisir de vous informer qu'une seconde est lancée ! dans les locaux à Saint-Diéry.

Le Sictom accompagne vos projets d'achat de broyeurs de branches grâce à une subvention pouvant aller jusqu'à 750 €! Attention dépôt des dossiers avant le 22 octobre.

Quel est l'intérêt de ce pro-

- parce que le broyat de branches (ou BRF) est une ressource au jardin, en paillage on pour le compostage :

parce que cela permet de diminuer vos allers-retours en déchetterie en gardant cette ressource sur place (en 2020, près de 1 100 tonnes de déchets verts ont été déposées dans nos déchetteries) :

- parce qu'un broyeur est un outil qui n'est pas utilisé très souvent, le Sictom a fait le choix d'accompagner les projets d'achat en commun.

Rens. https://sictomdes couzes.fr ou directement

Réduisez vos déchets et embellissez votre jardin !



En vous regroupant avec vos voisins, le SICTOM des Couzes subventionne votre achat de broyeur de branches jusqu'à 750€ II Plus d'informations sur le site du SICTOM.

□ Champeix

« Adopte une poule », le retour



Élus et employés du Sictom ont partagé la joie des enfants à la remise des deux poules à Champeix.

Photo: Annick D'Hier

Le Sictom des Couzes organise régulièrement des distributions gratuites de poules pour détourner vos biodéchets alimentaires. Les poules en consomment environ 150 kilos par an et en bonus vous offrent des œufs. Samedi dernier le Sictom a offert 84 poules non

réformées (prises chez un éleveur de Lezoux) à 26 familles à Champeix et 15 à Besse en présence de Jean-Roger Meallet, président du Sictom, maire de Champeix, conseiller régional, et Florence Lhermet, vice-présidente et adjointe à Saint-Amant-Tallende.



Distribution à Besse.

Photo: Sictom

□ Champeix

Inauguration des premiers sites de compostage partagé

En partenariat avec le Valtom et le Sictom des Couzes, deux sites de compostage (hameau du Marchidial à l'angle de la rue de l'Oche et centrebourg sur le parking de la poste) ont été inaugurés et mis en service samedi dernier. A ce jour une vingtaine de familles se sont inscrites pour bénéficier de ce « nouveau tri ».

Grâce à ce processus de compostage, 25 % des déchets des poubelles d'ordures ménagères seront valorisés. Les déchets alimentaires une fois compostés pourront servir comme fertilisant organique dans les jardinières, les jardins ou bien amender les terres des jardins communaux de Champeix.

Statistiquement 25 familles compostent environ 2 tonnes de déchets par an pour un rendu de 500 kilos de compost.

Quel autre intérêt à ce mode de tri?

Dans son discours, Roger Jean Meallet, président du Sictom, a mis en avant que la loi de finances de 1999 a instauré une nouvelle taxe, la TGPA (taxe générale sur les activités polluantes), opérationnelle depuis janvier 2000, concernant les moyens d'élimination des déchets par des incinérateurs et/ou des méthodes d'enfouissement. Cette taxe entre dans le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par l'ensemble des habitants... d'où l'intérêt de réduire au maximum les déchets.

De quoi se compose un composteur?

Les composteurs sont réalisés avec du bois local et par l'intermédiaire d'une équipe d'insertion. Le broyat nécessaire pour transformer les dé-



Inauguration du compost secteur Marchidial... Photos : Annick D'Hier



... et celui du centre-bourg sur le parking de la poste.

chets alimentaires est obtenu de la Rougère courant 2022. par le broyage des déchets verts sur des plateformes. Une première plateforme est en place à Chadeleuf.

Pour info : en 2020, près de 1 100 tonnes de déchets verts ont été déposées dans les déchetteries. En outre, le Sictom accompagne les projets d'achats mutualisés de broyeurs de branches pour les particuliers.

Dans l'avenir : dans un premier temps deux autres sites de compostage partagé seront déployés prochainement afin d'offrir une solution de proximité à un plus grand nombre d'habitants:

- · un site place du 19-Mars d'ici début 2022
- · un site sur l'écoquartier

Lors de l'inauguration, Camille Ménard, consultante, prestataire du Valtom, a expliqué le fonctionnement en présence de certaines personnes inscrites venues aussi récupérer leur « bioseau » et de nombreux élus : Roger Jean Meallet, maire de Champeix, conseiller régional et président du Sictom, Frédéric Faucon, 1st adjoint, Arlette Nugier et David Manduchet, adjoints, et des conseillers municipaux ainsi que Philippe Mougel, 1ee adjoint de Montaigut-le-Blanc, Pierre Pagesse, maire de Par-

dines, Henri Valette, maire de Compains, et Alain Rimbaud, élu à Clémensat, première commune à avoir été équipée d'un composteur.

Pour rappel le Sictom des Couzes couvre 47 communes pour une population communale de 26 826 habitants lors du dernier recensement.

Les composteurs ne sont pas en libre-service, pour y accéder un code est nécessaire et pour ce faire il suffit de s'inscrire auprès de Garance Rugraff du service prévention des déchets au Sictom des Couzes: 07 86 86 18 99.



■ Montaigut-le-Blanc

Inauguration du premier site de compostage partagé

En partenariat avec le Valtom et le Sictom des Couzes. un premier site de compostage a été inauguré et mis en service samedi dernier sur la commune de Montaigut-le-Blanc. À ce jour une vingtaine de familles, de Montaigut, Saint-Julien et Reignat se sont inscrites pour bénéficier de cette « nouvelle forme de tri ». Grâce à ce processus, 25 % des déchets des poubelles d'ordures ménagères seront valorisés. Les déchets alimentaires une fois compostés pourront servir comme fertilisant organique dans les jardinières, les jardins ou bien amender les terres des jardins communaux.

de déchets par an pour un ren- la TGPA, Taxe générale sur du de 500 kg de compost.

Jean Meallet, président du 2000, concernant les moyens



Inauguration du composteur. Photos i Annick D'Hier

u de 500 kg de compost. les activités polluantes, opé-Dans son discours Roger rationnelle depuis janvier

Statistiquement 25 familles la loi de finances de 1999 a des incinérateurs et/ou des poule ». Le fonctionnement compostent environ 2 tonnes instauré une nouvelle taxe, méthodes d'enfouissement. Cette taxe entre dans le calcul de la taxe d'enlèvement des ponsable au Sictom, aux perordures ménagères payée par sonnes inscrites présentes, en l'ensemble des habitants... maximum les déchets

comme des « plateformes bois» qui permettront de dé-poser les branchages entre Philippe Mougel, 1" adjoint. autres, qui seront ramassés par le Sictom et transformés en pas en libre-service, pour y broyat pour justement alimen- accéder un code est nécester les composteurs.

broyeurs partagés serait pro- service des Couzes posée en 2022 et a aussi repar-

Sictom, a mis en avant que d'élimination des déchets par 1é de l'action « J'adopte une du composteur a été expliqué par Matthieu Caradec, resprésence de nombreux élus : d'où l'intérêt de réduire au Roger Jean Meallet, maire de Champeix, conseiller régio-Florence Lhermet, vice-pré- nal et président du Sictom. sidente du Sictom a quant à Florence Lhermet, vice-préelle parlé de futurs projets sidente et adjointe à Saint-Amant-Tallende, Julien Guillaume, maire de Montaigut, et

Les composteurs ne sont saire et pour ce faire il suffit Elle a également annoncé de s'inscrire auprès de Gaqu'une autre campagne de rance Rugraff du service présubventions pour l'achat de vention des déchets au libre

Tél. 07 86 86 18 99.



Matthieu Caradec responsable au Sictom expliquant le fonctionnement du composteur.